



# SALLE MUR A GAUCHE OUSSE

## REGLEMENT INTERIEUR D'UTILISATION



### **RESERVATION :**

- 1 – Sur le site du « PBO – Pelote Basque Oussoise », <http://www.pelote-ousse.fr/> vous venez de sélectionner un ou plusieurs créneaux horaires ;
- 2 – Validez votre réservation en acceptant ce règlement de fonctionnement ;
- 3 – Retirez votre badge d'accès à la Mairie (**Horaires d'ouverture : Mardi : 8 h à 12 h - Mercredi : 8 h à 12 h Vendredi : 14 h à 19 h**) qui vous sera remis après paiement par chèque à l'ordre du Trésor Public.

### **FONCTIONNEMENT :**

#### **Badge - Accès :**

*Pas besoin de clé.* Vous êtes en possession d'un badge. Pour entrer, vous badgez une 1<sup>ère</sup> fois sur la porte d'entrée. Pour allumer les lumières, vous badgez une 2<sup>ème</sup> fois à l'intérieur : Votre badgeage déclenche l'éclairage pendant 1 heure. Votre badge est valable pour la durée de votre réservation (un temps supplémentaire est prévu de 15 mn avant pour permettre aux joueurs de se changer). Pour sortir, vous devez appuyer sur le bouton prévu à cet effet.

#### **Badge - Responsabilité :**

Chaque équipe a un badge. En cas de perte ou de vol, le titulaire du badge devra en avvertir immédiatement la mairie qui se chargera de le refaire moyennant facturation à l'utilisateur.

#### **Badge - Sécurité :**

Ne pas laisser la porte d'entrée ouverte (vérifier que vous l'avez bien fermée) **durant** votre réservation et **à votre sortie**. L'association Pelote Basque Oussoise et la Municipalité déclinent toute responsabilité pour tout objet ou matériel personnel entreposé par un utilisateur dans les salles et ses dépendances en cas de perte, de vol ou de dégradation.

Il est interdit d'ouvrir les deux grandes portes « issues de secours » de la salle Mur à Gauche. Ces portes d'évacuation ne doivent être utilisées seulement en cas d'incendie, de danger.

### **UTILISATION DES LOCAUX :**

#### **Assurances : OBLIGATOIRE**

En plus de ses assurances personnelles liées à la pratique de la pelote, l'utilisateur reconnaît avoir souscrit toutes les polices d'assurance couvrant les biens matériels lui appartenant pour les risques d'incendie, d'explosion, dégât des eaux, vol.

#### **Hygiène – Sécurité :**

Chaque utilisateur est responsable des locaux qui lui sont mis à disposition. Il est tenu de laisser **les lieux propres**. Tout problème technique doit être signalé à la Mairie.

Le port des **chaussures** de ville par les joueurs durant les parties est rigoureusement interdit. Il est obligatoire de jouer avec des chaussures de sport indoor. Le port des **lunettes** de protection est obligatoire pour toutes les spécialités (s'ajoute le port du **casque** pour les spécialités à pelote à cuir).

#### **Manipulations : INTERDITES !**

Toute manipulation de la ligne amovible de la falta sur le frontis du Mur à Gauche est strictement interdite sans autorisation préalable de la Mairie. Les manipulations ne pourront avoir lieu que par les personnes autorisées.

#### **Incendie :**

En aucun cas, l'utilisateur ne doit modifier les dispositifs de sécurité ni entraver ou restreindre la circulation du public. L'accès au matériel de lutte contre l'incendie et aux issues de secours doit être laissé libre en permanence.

#### **Civisme :**

- Strictement interdit de fumer dans les salles (lieux publics couverts et fermés) ;
- Strictement interdit de jeter papiers, détritiques ou objets en dehors des poubelles ;
- Strictement interdit de dégrader d'une quelconque façon le matériel mis à disposition ;
- Les animaux, à l'exception des chiens d'aveugles, sont interdits dans les locaux.

#### **Nuisances :**

Il convient de préserver la tranquillité du voisinage. Toute précaution doit être prise pour maîtriser le bruit, cause de gêne pour les riverains. A son départ, l'utilisateur reprend son véhicule en silence respectant ainsi les habitants voisins.